

MUNICIPALITE DE GIVRINS

PREAVIS MUNICIPAL No 23/2012

Point 7) de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil Communal, mercredi 12 décembre 2012, relatif à **la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 346'000.00 TTC pour la réfection du toit, la création d'une nouvelle fosse à lisier et l'aménagement d'une fumière au chalet d'alpage La Baronne.**

Responsables du dossier : Philippe Zuberbühler pour la partie financière
Marc-Olivier Lequint pour la partie technique



Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Par ce préavis, la Municipalité vous soumet le projet de réfection de la toiture du chalet d'alpage la Baronne, la création d'une nouvelle fosse à lisier et l'aménagement d'une fumière.

Le chalet d'alpage la Baronne est situé sur le territoire de la Commune de St-Cergue. Depuis 1825, il est propriété de la Commune de Givrins. Le nouveau chalet date de 1957 et a été reconstruit à côté de l'ancien, démoli depuis. Cet alpage a la particularité de produire du fromage. Il compte une superficie de 90.3 ha pour 127 pâquiers normaux.

Situation actuelle

La toiture de ce chalet accuse une certaine fatigue sur sa couverture. Ces dernières années, des interventions ponctuelles ont déjà dû être faites, chaque saison apportant de nouvelles fuites.

Aujourd'hui, la charpente est encore en grande partie saine. Cependant et afin d'éviter tout dégât supplémentaire sur cette dernière, la Municipalité a décidé de faire une réfection complète et de remplacer la couverture actuelle par un nouveau revêtement en uginox, qui donne entière satisfaction sur le chalet des Coppettes.



Ce type de couverture assure à long terme l'état optimum du toit. Il n'y a pas d'entretien de peinture à faire et cette matière, de couleur grise, se patine durant les années, ce qui offre à l'ensemble du toit une allure discrète. De plus, des travaux de remise en état des éléments boisés doivent impérativement être entrepris. Finalement, l'installation obligatoire d'un échafaudage est également prévue.

Pour ce chantier, la Municipalité a demandé des devis à trois entreprises connues de la région.

L'autre volet de ce projet est la fosse à lisier et la fumière. La fosse actuelle, située au nord, le long du bâtiment, offre un volume de 80m³. Cette construction a été mise à rude épreuve à cause de la fabrication du fromage et des résidus de petit lait qui, pour une partie, étaient consommés par les porcs présents sur l'alpage, le surplus finissant dans cette fosse.

Fort de ce constat, la Municipalité a présenté, le 15 décembre 2008, le préavis n° 39/2008 pour la construction d'une installation de traitement du petit lait par des tumulus remplis de compost de bois. Cette installation permet ainsi aujourd'hui de filtrer le petit lait et d'éviter de déverser directement cette matière corrosive pour le béton dans la fosse actuelle.

La fosse a déjà subi plusieurs interventions de colmatage, traitements des fers et installation d'une bâche en sanafil.

Dans les environs du chalet, des bétonnages successifs ont été effectués afin d'améliorer l'état de propreté du site. Cette place bétonnée située devant la fosse a été réalisée avec peu de moyen. Elle n'a pas une pente appropriée et les jus s'écoulent du mauvais côté. Actuellement, il n'y a pas de fumière, si bien que le lisier s'écoule en contrebas, dans la nature. Cette situation a poussé la Municipalité à entreprendre une réflexion pour assainir les alentours de ce chalet.

A la suite d'une étude menée par le bureau d'Agronomie Jean-Bruno Wettstein, ingénieur conseil pour les alpages, il ressort que la fosse est trop petite par rapport aux besoins du chalet et de ses environs bétonnés. Elle est également mal située, car elle est en surplomb de la partie la plus basse de l'aire bétonnée.



Toujours dans des mesures d'assainissement, il s'agit de :

- créer une fumière et un mur pour éviter que les jus et le fumier ne se déversent en contrebas sur le terrain et présentent ainsi un risque accru de pollution,
- installer une cunette qui ramène les jus de la cour dans la fosse,
- modifier l'aire bétonnée des porcs pour permettre à ces jus de s'écouler dans la nouvelle fosse.

Le volume calculé pour ce futur ouvrage est de 200 m³.

Coût des projets

a) Partie toiture

Couverture :

Remplacement de la couverture du toit par de l'uginox FTE 0.5mm
Ferblanterie Uginox

Travaux divers et réserve	Fr.	4'500.00
Total placage	Fr.	145'000.00
Chéneaux et descente	Fr.	16'000.00
Total intermédiaire	Fr.	<u>165'500.00</u>
- Escompte 5% commune	<i>arrondi à</i> - Fr.	8'500.00
Total net sans TVA	Fr.	<u>157'000.00</u>
TVA 8%	Fr.	12'560.00
Total TTC	Fr.	<u>169'560.00</u>

Charpente :

Coût hors TVA :	Fr.	<u>40'500.00</u>
TVA 8%	Fr.	3'240.00
Total TTC	Fr.	<u>43'740.00</u>

Échafaudage :

Coût total TTC (estimation) :	Fr.	<u>11'000.00</u>
Coût total réfection toiture :	Fr.	<u>224'300.00</u>
- Subvention cantonale améliorations foncières 30%	- Fr.	<u>67'290.00</u>
Total final :	Fr.	157'010.00
	<i>arrondi à :</i>	<u>Fr. 160'000.00</u>

b) Partie fosse, fumière et traitements des environs

Construction d'une nouvelle fosse de 200 m ³	Fr.	120'000.00
Plus-value éventuelle pour rochers	Fr.	10'000.00
Modification, raccordement des écoulements du chalet vers la nouvelle fosse et comblement de l'ancienne fosse	Fr.	30'000.00
Mise en conformité aire porcs (150 m ²)	Fr.	45'000.00
Mise en conformité aire d'attente (175 m ²)	Fr.	30'000.00
Fournitures diverses (grilles, etc.)	Fr.	30'000.00
Total intermédiaire :	Fr.	<u>265'000.00</u>

Honoraires :

Projet		
Dossier d'enquête		
Plans d'exécution (ingénieur civil)		
Surveillance et décompte	Fr.	<u>30'000.00</u>

Frais divers :

Taxes et permis, géomètre	Fr.	<u>15'000.00</u>
---------------------------	------------	-------------------------

Montant total TTC selon calcul ingénieur : **Fr. 310'000.00**

- Subventions améliorations foncières 40% - Fr. 124'000.00

Total coût TTC des travaux fosse, fumière et traitement des environs **Fr. 186'000.00**

Coût total du préavis après déductions des subventions allouées :

a) Réfection toiture Fr. 160'000.00

b) Réfection fosse, fumière et traitement des environs : Fr. 186'000.00

Montant total : **Fr. 346'000.00**

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Givrins,

vu le préavis No 23/2012 relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 346'000.-TTC pour la réfection du toit, la création d'une nouvelle fosse et l'aménagement d'une fumière au chalet d'alpage la Baronne,

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

ouï le rapport de la Commission de gestion,

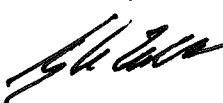

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,


décide

1. **d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de réfection du toit, de la création d'une nouvelle fosse et de l'aménagement d'une fumière au chalet d'alpage la Baronne,**
2. **d'octroyer à cet effet un crédit extrabudgétaire de CHF 346'000.00 TTC,**
3. **de financer ce montant par un emprunt bancaire aux meilleures conditions de la place,**
4. **d'amortir ce montant sur une durée de 30 ans, à partir du budget 2014, à raison de CHF 11'540.00 par année.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 6 novembre 2012 pour être soumis à l'approbation du Conseil Communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  La Secrétaire 

Philippe Zuberbühler  Anne-Marie Dick

Annexe : plan variante 3

